



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, German Eyer, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA
<b>Objet</b>	Bombes chimiques et bombes à retardement au col du Simplon: qu'en est-il des contrôles?
<b>Date</b>	10.11.2015
<b>Numéro</b>	3.0225

---

La Confédération autorise le transport de marchandises dangereuses. Il n'existe actuellement pas de statistiques en la matière. L'Office fédéral des routes (OFROU) a installé à Gondo un appareil de comptage des plaques oranges qui doivent être apposées sur les camions transportant des marchandises dangereuses. Les résultats de ce comptage seront publiés prochainement.

D'une manière générale, c'est la police cantonale qui est chargée du contrôle du trafic poids lourds, ceci aussi bien au centre de contrôle du trafic lourd (CCTL) à St-Maurice que sur l'ensemble du réseau routier valaisan. Lors de ces contrôles, les agents examinent également les documents de transport. En ce qui concerne l'axe du Simplon, la police cantonale a effectué 447 heures de contrôle au cours de l'année écoulée. Sur les 222 poids lourds contrôlés, 19 transportaient des marchandises dangereuses.

En Valais, on compte environ 4 accidents par an sur cet axe, alors que près de 130 poids lourds circulent tous les jours depuis le Simplon en direction de Brigue, dont 25 à 50 – suivant la saison considérée – transportent des marchandises dangereuses. Il existe actuellement 2 voies de détresse: l'une en direction du sud et l'autre en direction du nord.

Un groupe de travail dirigé par l'OFROU et chargé de proposer des mesures concrètes destinées à sécuriser le trafic poids lourds sur l'axe du Simplon a en outre été créé. Le canton du Valais y est représenté par des collaborateurs de la police cantonale, du service des routes, transports et cours d'eau et du service de la circulation et de la navigation.

Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois en mars 2016. Dans ce contexte est également traitée la possibilité du transport de marchandises dangereuses par le rail.

Il est proposé d'accepter le postulat.

Conséquences au niveau de la bureaucratie: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT : aucune